



## ARRÊTÉ

### relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 330'000.- pour la création d'une place de jeux à la rue des Prélards.

Le Conseil général de la Commune de Cressier,

Vu le rapport du Conseil communal du 8 janvier 2024 ;

Vu loi sur les communes du 21 décembre 1964 ;

Entendu le préavis de la Commission financière;

Sur proposition du Conseil communal ;

#### arrête :

Art. premier : Un crédit de CHF 330'000.- dont à déduire une subvention de CHF 120'000.- et un prélèvement de CHF 210'000.- au fond Varo est accordé au Conseil communal pour la création d'une place de jeux à la rue des Prélards.

Art. 2 : La dépense sera portée au compte d'investissement I20240202 et amortie au taux de 5 %.

Art 3 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'issue du délai référendaire.

Cressier, le 1<sup>er</sup> février 2024

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL,**  
le président, le secrétaire,

L. Demarta

M. Charif